

Vaccination obligatoire en Autriche : plusieurs agences de l'ONU insistent sur l'éthique



ALEXANDER SCHALLENBERG
CHANCELIER AUTRICHIEN

[Source : rtbf.be]

L'obligation vaccinale contre le coronavirus décidée en Autriche a suscité des interrogations au sein de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme concernant l'éthique et les modalités d'application de cette mesure.

[Ndlr : s'interroger représente un premier pas, mais l'action juste nécessite de trouver des réponses.]

L'OMS a souligné que les politiques en matière de vaccination relevaient de la compétence des Etats, mais qu'elle recommandait la stratégie consistant à convaincre le public de se faire vacciner plutôt que l'obliger. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a également estimé que l'approche pédagogique concernant les vaccins devrait être privilégiée, notamment parmi les tranches marginalisées de la population et les personnes sceptiques.

Extrait de notre 19h30 :

Selon la porte-parole du Haut-Commissariat Liz Throssell, les restrictions en matière de droits imposées à des fins légitimes de protection de la santé publique, y compris la vaccination obligatoire, devaient être conformes aux obligations définies dans les lois internationales sur les droits de l'homme. Ces mesures doivent être prévues par la loi, nécessaires, proportionnées et non discriminatoires.

Concernant le choix antérieur de l'Autriche de confiner les non-vaccinés, l'OMS a estimé que les pays devaient adapter leur approche à la situation qui règne chez eux. « *Imposer ce qu'on appelle un confinement sélectif à un groupe spécifique et pas aux autres [...] dans ce cas, aux non-vaccinés et pas aux autres groupes qui sont vaccinés, a des implications pour ce qui concerne l'éthique et les droits de l'homme* », a déclaré Mme Chaib.